

« En 2022, Opco EP a poursuivi son développement »



DIRECTEUR  
GÉNÉRAL

## Arnaud MURET

En 2022, Opco EP a atteint le stade de la maturité. L'ensemble des composantes, des missions, des organes et des processus assignés aux Opco par la réforme de 2018 étaient en place au 1<sup>er</sup> janvier. Peut-on dire pour autant qu'Opco EP a atteint son rythme de croisière ? Ce serait suggérer qu'il a cessé d'évoluer et de se développer, ce qui est loin d'être le cas.

Tout au long de l'année, les équipes d'Opco EP ont continué à développer et enrichir l'offre de services, à perfectionner les outils et les services en ligne, à se former pour améliorer leur capacité à accompagner les salariés et les entreprises. La dématérialisation des procédures a encore progressé, atteignant 100% des demandes de formation dans le cadre du plan de développement des compétences et 91 % des contrats d'apprentissage. La part des actions mises en place en moins de 20 jours avoisine les ¾ (72 % pour les formations individuelles, 78 % pour l'apprentissage).

Partenaire de la moitié des CFA de France, y compris en outre-mer, Opco EP s'est investi en faveur de l'essor de l'apprentissage, œuvrant à le rendre à la fois plus inclusif et plus innovant. Jeunes peu qualifiés, seniors, travailleurs handicapés, salariés des TPE... Les priorités n'ont pas été oubliées.

Parallèlement, l'action en faveur des branches, de leurs observatoires, de leurs certifications s'est intensifiée. En amont, les instances paritaires ont poursuivi leur travail à l'intersection entre les branches et les territoires, pour toujours mieux faire vivre les plans d'action régionaux, en incarnant les priorités stratégiques nationales dans des projets de terrain.

En cette dernière année de la première convention d'objectifs et de moyens mise en place en 2020, Opco EP a pu mobiliser toutes ses ressources au service de sa vocation : développer les compétences des salariés dans les entreprises de proximité.